

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

Convocation : 24/11/2023

Affichage liste délibérations : 01/12/2023

Conseillers en exercice : 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 SECRÉTAIRE : Monsieur JOUVE

L'an deux mille vingt trois, le trente novembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihah LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Laurence FRETZY a donné procuration à Monsieur Cyril MATHEY

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Gregory D'ANGELO

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

ABSENT

Madame Edwige MOIOLI

DEL20231130_4

SOUTIEN À L'AFM TÉLÉTHON

RAPPORTEUR : Loïc MEZIK

Dans le cadre de sa politique éducative et sportive, la commune de Givors souhaite permettre l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cette cause touche de manière transversale de nombreux domaines : santé, environnement, social, emploi, transports, éducation, logement...

L'activité sportive contribue à améliorer la santé et la qualité de vie des publics plus fragiles.

À travers une journée spécifique, la commune de Givors souhaite organiser une journée de sensibilisation au handicap.

Celle-ci sera dédiée au soutien de l'évènement National « Téléthon » et sera organisée au sein du centre nautique de la commune le 09 décembre 2023.

Cet évènement permettra :

- de favoriser une « double approche du handicap » en interrogeant les personnes concernées sur les difficultés/limitations qu'elles rencontrent au quotidien afin de leur proposer des activités adaptées à leurs besoins ;
- d'apprendre à connaître et comprendre le handicap « autrement ».

A cette occasion, une collecte de dons sera organisée au sein du centre nautique et reversée à l'Association Française contre les Myopathies (AFM) – Téléthon.

La commune de Givors soutiendra également financièrement cet évènement en reversant à l'association les recettes correspondant aux droits d'accès à l'espace nautique la journée du 09 décembre 2023.

Afin d'attirer un maximum de public, ce jour-là, les activités proposées seront gratuites (hors droits d'accès).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :


34 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'APPROUVER le contrat d'engagement ci-joint entre la commune et l'association AFM-Téléthon ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à le signer ;
- DE DIRE que les activités proposées (à l'exception du droit d'entrée) sur cette journée du 09 décembre 2023 seront gratuites ;
- DE DIRE que les recettes générées par les entrées lors de cette journée seront intégralement reversées à l'AFM-Téléthon sous forme de subvention ;
- DE DIRE que la dépense sera inscrite au budget de la commune.

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 069-216900910-20231130-DEL20231130_4-DE



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Mohamed BOUDJELLABA

Robert JOUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20231130-DEL20231130_4-DE

1 EXEMPLAIRE
AFM-TELETHON

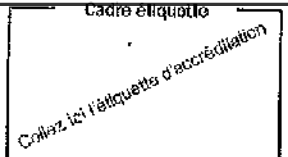
Cadre réservé à la coordination

Code Organisateur ou Code Partenaire National
[] [] [] [] [] []
Organisateur ou Partenaire

Secteur géographique : [] [] [] [] [] []

Nouvelle animation ? oui non

Si ancienne animation, indiquez l'année et le précédent numéro de l'animation :
Année [] [] N° d'animation [] [] [] [] [] []



A - Qui organise ?

> Responsable de l'animation : Mme / M. Nom : Mohamed BAUDJELLABA Prénom : _____

- Adresse personnelle : N° : _____ Rue / Ave / Bd / Allée / Pl / Chem. / Route : _____
Place Camille Vallin

Bât : _____ Esc : _____ Lot / Lieu dit : _____

Code Postal : 69700 Ville : GIVORS Pays : _____

- Téléphone : Portable : _____ Fixe : 04 78 49 11 18

- E-mail : _____

> Vous agissez dans le cadre d'une structure ? Oui ou Non si d'autres structures participent à la mise en place de l'animation, merci de remplir des additifs.

si OUI, merci de compléter ici →

Collectivité Locale Entreprise
 Scolaire / Universitaire Association / Fédération

- Nom de la structure : Mairie de Givors

- Adresse :
N° et rue : Place Camille Vallin
Bât : _____ Esc : _____
Lot / Lieu dit : _____
Code Postal : 69700
Ville : Givors
Pays : FRANCE

- Téléphone : 04 78 49 11 18

- Email : _____

OU si NON, merci de compléter ici →

- Qui est votre trésorier ? (doit obligatoirement être différent du responsable de l'animation)

- Mme / M. Nom : _____

- Prénom : _____

- Adresse :
N° et rue : _____
Bât : _____ Esc : _____
Lot / Lieu dit : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
Pays : _____

- Téléphone : _____

- Email : _____

Les informations personnelles, y compris celles de tierces personnes mentionnées sur ce contrat ou via l'application Force-T, seront utilisées par l'AFM-Téléthon, ses partenaires et ses sous-traitants dans le but de gérer les animations Force T, vous informer et réaliser des études, pendant 10 ans. Vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, opposition, suppression, limitation et portabilité) par mail : dpoafm-telethon@afm-telethon.fr ou à l'adresse suivante : AFM-Téléthon - DRO - 1 rue de l'Internationale - BP 59 - 91002 Evry Cedex. Cf. paragraphe 8 de la Charte Force T.

B - Qu'allez-vous organiser ?

> Nom de l'animation : Activités sportives - Centre Nautique

> Adresse du lieu principal de l'animation : Rue Honoré Pételin

- N° : _____ Rue / Ave / Bd / Allée / Pl / Chem. / Route : _____

- Code Postal : 69700 Ville : Givors Pays : _____

> Période des animations du 09 / 12 / 2023 au 09 / 12 / 2023

> Descriptif de l'animation (types d'activités, etc.) : Cochez la ou les cases correspondantes ci-dessous

Sport Repas Jeux de sociétés Activités dans le cadre scolaire / universitaire
 Vente produits Spectacles Loto / Tombola Autres

> Comment cette animation sera-t-elle financée? Veuillez à tendre vers 10% de la Collecte (cf. paragraphe 2 de la Charte Force T).

• Dépense globale envisagée : _____ €

• Collecte envisagée : _____

C - Attestation sur l'honneur

- Je déclare avoir pris connaissance des règles de la Charte Force T dont un exemplaire m'a été remis (consultable sur www.agir.telethon.fr).
- Je m'engage ainsi notamment à respecter les « 3 règles d'or » de la remontée des fonds de l'AFM-Téléthon (cf. paragraphe 6 de la Charte Force T).
- Je m'engage également à reverser intégralement à l'AFM-Téléthon les dons et les recettes collectés lors de mon animation et tout faire pour ne pas dépenser plus de 10% de la collecte dans les frais d'organisation de mon animation.
- Je m'engage à disposer des autorisations et assurances obligatoires compte tenu de mon animation (cf. paragraphes 1, 3 et 4 de la Charte Force T).
- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et je m'engage à respecter l'ensemble de mes engagements tels que prévus dans le présent contrat et la Charte Force T.

Fait le : _____ / _____ / 2023

Signature du responsable de l'animation : _____

Signature du coordinateur départemental : _____



4

**EXEMPLAIRE
 AFM-TELETHON**

Collez ici l'étiquette d'accréditation

A remplir en lettres majuscules et au stylo bille noir

D - Remontée des Fonds

Type de versement	Espèces transformées		Chèques		Total (espèces transformées + chèques)
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Dons					
Recettes (Soldes)					
Total (Dons - Recettes)					

➤ Promesses institutionnelles* (Mairie, Conseil Départemental...)

➤ « Papillons »* (Reçus dons espèces)

*Les originaux sont à joindre obligatoirement à votre remontée des fonds.

Nombre :
 Montant : Euros

Nombre :
 Montant : Euros

➤ Date de dépôt des espèces (et uniquement des espèces) sur le Compte AFM-Téléthon à la Banque Postale :/...../.....

Tous les dons et les recettes doivent impérativement être reversés avant le 24 décembre 2023 à l'AFM-Téléthon, dans le respect des dispositions du contrat d'engagement et de la Charte Force T.

L'AFM-Téléthon se réserve le droit de faire contrôler, par toute personne dûment mandatée par elle, les comptes de toute animation accréditée.

➤ Remontée des fonds définitive : Oui Non

➤ Fonds remis par fonction occupée

➤ Fonds reçus par fonction occupée

➤ Fait à le

Signature de la personne remettant les fonds :

Signature de la personne recevant les fonds :

Et vous, vous faites quoi pour le Téléthon ?

N° de contrat :

Nom de l'organisateur : Tél. portable :

Date de l'animation : 09/12/2023 de 12 h 00 à 16 h 00
Adresse du lieu de l'animation : 2, rue Honoré Petetin
63700 Givorez
Descriptif de l'animation : 12h30 - 13h15 circuit training, 13h30 - 14h15
activité "gizène", 14h30 - 15h15 circuit training, 15h30 - 16h00
aquabike. 12h00 - 16h00 activité plongée subaquatique

Date de l'animation : de h à h
Adresse du lieu de l'animation :
.....
Descriptif de l'animation :
.....
.....

Date de l'animation : de h à h
Adresse du lieu de l'animation :
.....
Descriptif de l'animation :
.....
.....

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 069-216900910-20231130-DEL20231130_4-DE

